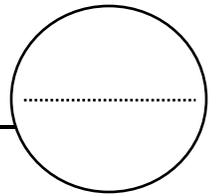




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 4 juin 2024 à compter de 20h00. La séance du conseil se tient dans la salle du conseil au 505 rue Frontière à Hemmingford.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
M. Jayne McNaughton, conseillère n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Michael Krohn, directeur général, greffier et trésorier-adjoint

Est absent(e) :

M. Roy Catto, conseiller n° 2;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2024-06-139

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-140

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2024

Il est proposé par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

3 DÉLÉGATION

2024-06-141

4A-DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DE 2023

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Drew Somerville, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, tel que vérifié par la firme comptable LLG CPA lequel rapport est déposé séance tenante et sera affiché sur le site Internet de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

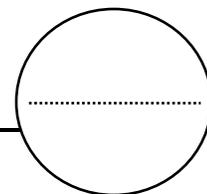
2024-06-142

4B- SOUTIEN FINANCIER – ACHAT DE MATÉRIEL ET D'ÉQUIPEMENT POUR LE TÉLÉTRAVAIL MODÈLE DE RÉOLUTION POUR SOUMETTRE UN PROJET À LA MRC DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE

Considérant que la MRC des Jardins-de-Napierville octroi jusqu'à un maximum de 10 000\$ des coûts nets pour l'achat de matériel et d'équipements favorisant le télétravail ;

Considérant que la municipalité désire bénéficier de l'aide financière proposer par la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds COVID ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

Considérant que le coût total net des dépenses est de montant total \$10 000, dont montant de sommes admissibles en vertu des conditions prévues dans le formulaire de demande de soutien financier;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'approuver la demande d'aide financière de montant demandé à être présentée à la MRC des Jardins-de-Napierville dans le cadre du Fonds COVID et d'autoriser Michael Krohn à signer tout document relatif à la présente demande.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-143

4C- ADOPTION DE REGLEMENT NUMÉRO No. 335 MODIFIANT LA CLAUSE DE TAXATION DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT : 276, 317 ET 329.

Attendu qu' il est nécessaire de modifier les clauses de taxation afin de refléter la réalité de la facturation du service de dette sur les comptes de taxes annuels;

Attendu qu' il est permis de modifier la clause de taxation d'un règlement d'emprunt conformément à l'article 1077 du Code municipal par un règlement de modification soumis à un avis public de 30 jours en vue d'être autorisé par la ministre des Affaires municipales à l'expiration de ce délai;

Attendu que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 mai 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. L'article 4 du règlement numéro 276 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situés sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

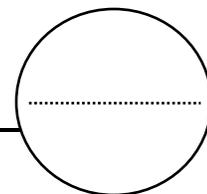
Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial	1,5
Industrie	2

ARTICLE 3. L'article 5 du règlement numéro 317 est remplacé par le suivant;

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situés sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial	1,5
Industrie	2

ARTICLE 4. L'article 5 du règlement numéro 329 est remplacé par le suivant :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable situés sur le territoire de la municipalité, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation sera établi annuellement en multipliant le nombre d'unités attribuées suivant le tableau ci-après à chaque immeuble imposable par la valeur attribuée à chaque unité. Cette valeur est déterminée en divisant les dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt par le nombre d'unités de l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

Catégories d'immeubles	Nombre d'unités
Immeuble résidentiel chaque logement	1
Terrain vacant desservi	1
Immeuble commercial	1,5
Industrie	2

ARTICLE 5. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-144

4D-TRANSFERT D'UN MONTANT DU SURPLUS NON-AFFECTÉ VERS LE FONDS APPROPRIATION SURPLUS GÉNÉRAL CAMION INCENDIE

Considérant que par résolution des montants du surplus non affecté peuvent être injectés au fonds appropriation surplus général réservé camion incendie;

Considérant qu'un camion incendie doit être acheté en 2026;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 150 000\$ soit réservé pour l'achat du camion incendie (poste 03-410-00-006).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-145

4E-FACTURE DHC – OPINION - INTERPRÉTATION RÈGLEMENT DE ZONAGE

Considérant que la résolution no. 2021-11-215 concernant l'octroi du mandat de consultation générale de services juridiques ;

Considérant que les contrats de services juridiques peuvent être donnés de gré à gré, et ce, peu importe le montant, du mandat ;

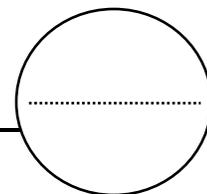
Considérant que la municipalité a demandé un avis juridique concernant l'interprétation d'un règlement de zonage;

Considérant que le coût de l'avis juridique s'élève à 933.15\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de verser à DHC Avocats la somme de 933.15\$, taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

2024-06-146

4F-ACHAT DES ATTACHES PORTES

Considérant que la municipalité doit de temps en temps laisser des informations au domicile des résidents ;

Considérant que les résidents ne sont pas toujours chez eux lorsqu'un employé municipal arrive ;

Considérant que le coût de 1 000 attaches portes est de 448.41\$ taxes incluses;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de verser à Imprimerie Élite la somme de 448.41\$, taxes comprises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-147

4G-FACTURE NUMERIQUE.CA - CALENDRIER DU SITE WEB

Considérant que Numerique.ca a été engagé pour construire et maintenir le site web municipal avec résolution 2022-06-107 qui a été adapté le 7 juin 2022;

Considérant que la municipalité souhaite ajouter un calendrier au site web;

Considérant que le coût de la programmation et du transfert des données vers notre site web est de 241.45\$.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. 28840 de 241.45\$ incluant les taxes de Numerique.ca pour de la programmation et du transfert des données - poste 02-130-00-347.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-148

4H-FACTURE ADDENERGIE – ACHAT BORNE DE RECHARGE SMARTTWO

Considérant que la municipalité a adopté résolution 2022-08-142 6C demandant de subvention pour l'achat d'une borne de recharge et a obtenu la subvention;

Considérant que le coût des chargeurs est de 25 150.78\$ taxes comprises;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. IC 32819 de 25 150.78\$ incluant les taxes de AddEnergie pour l'achat d'un borne de recharge - poste 03-101-00-721.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-149

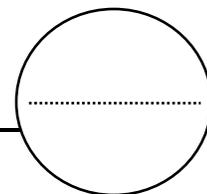
5A-ORGANISATION MUNICIPALE DE SÉCURITÉ CIVILE (OMSC)

Considérant que la municipalité doit nommer des personnes sur le comité municipal de sécurité civile qui auront le mandat de coordonner les efforts de la Municipalité du Village de Hemmingford lors d'un sinistre ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que le conseil désigne officiellement les membres de l'organisation municipale de sécurité civile du Village de Hemmingford, par leur fonction municipale et responsabilité de mission:

- M. Michael Krohn, Directeur général Village, responsable de la mission communication;
- Christopher Hill, conseiller Village, mission Support administratif /logistique du centre de coordination ;
- Mme Pascale Giroux, Directrice générale adjointe, Greffière-trésorière adjointe et coordonnatrice de travaux publics Village, missions Services techniques, travaux publics et transport;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

- M. Yves Gauthier, technicien en travaux publics Village, missions Services techniques, travaux publics et transport, en remplacement de Mme Giroux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

6A RAPPORT DE LA COORDONNATRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Madame Pascale Giroux, coordonnatrice des travaux publics, dépose son rapport par une liste détaillée des travaux accomplis par son service de voirie durant le mois de mai 2024.

2024-06-150

6B-ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ À RESPECTER LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ (PROGRAMMATION N.04)

Attendu que La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de la municipalité du Village de Hemmingford que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux N.04 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

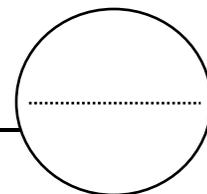
La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux N.04 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

7A RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'EAU POTABLE

La consommation de l'eau potable a été de 62 416 gallons par jour durant le mois de mai. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l'eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

7B RAPPORT DE L'OPÉRATEUR DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l'assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

9A RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPALE

M. Michael Krohn, Directeur général, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois de mai 2024.

Nombre de permis émis délivrés:	5
Valeur des travaux :	16 255\$

2024-06-151

9B-DEMANDE DE PIIA # 2024-05-0005 : 507, CHAMPLAIN (ENSEIGNE COMMERCIALE)

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de certificat d'autorisation # 2024-05-0034 pour le 507, Champlain qui est dans la zone CV-3 qui est soumise au PIIA;

Considérant que la présente demande de PIIA # 2024-05-0005 vise l'approbation de la nouvelle enseigne commerciale au 507, Champlain;

Considérant que les matériaux et les couleurs de l'enseigne ont été présentés aux membres du Comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal;

Considérant que les travaux sont conformes aux règlements d'urbanisme de la Municipalité du village de Hemmingford;

Attendu que le projet respecte les critères et objectifs du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) no. 298.

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de PIIA # 2024-04 0005 à la suite d'une recommandation favorable du CCU de délivrer le certificat d'autorisation # 2024-05-0034 pour une nouvelle enseigne commerciale au 507, Champlain.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-152

9C-AUTORISATION DE SIGNATURE, M. SÉBASTIEN VILLECOURT - ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS, CONSTATS D'INFRACTION OU AUTRES EN MATIÈRE D'URBANISME

Il est proposé et résolu unanimement par les conseillers que ce conseil autorise monsieur Sébastien Villecourt à émettre et signer tous permis et certificats conformément aux règlements municipaux applicables, tous avis et constats d'infractions et autres documents reliés au service de l'urbanisme et de l'inspection de la Municipalité.

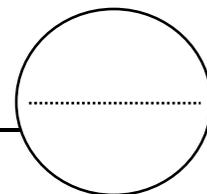
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-153

9D-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 292-3 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

Madame, Lucie Bourdon, conseillère n°6, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 292-3 relatif au plan d'urbanisme ayant pour objet de modifier la description des fonctions (commerciale locale, commerciale lourde et industrielle locale) pour ainsi assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15).

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

2024-06-154

9E-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 293-8 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur Jonathan Mailloux, conseiller n°4, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 293-8 modifiant le règlement de zonage 293 et ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15).

2024-06-155

9F-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 296-1 RELATIF AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

Madame, Jayne McNaughton, conseillère n°5, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 296-1 modifiant le règlement des permis et certificats 296 et ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15).

2024-06-156

9G-AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 295-1 RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

M. Christopher Hill, conseiller n°3, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors de la présente séance, du projet de règlement numéro 295-1 modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction 295 et ayant pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15).

2024-06-157

9H-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-3 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

- Considérant que le présent projet de Règlement numéro 292-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 292 a pour objet ayant pour objet de modifier la description des fonctions (*commerciale locale, commerciale lourde et industrielle locale*);
- Considérant que le plan d'urbanisme numéro 292 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2018;
- Considérant que la municipalité du village de Hemmingford doit être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (C. A-19.1), le projet de règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 292-3 modifiant le plan d'urbanisme numéro 292, tel que rédigé.

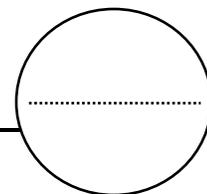
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-158

9I-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 293-8 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

- Considérant que le présent projet de Règlement numéro 293-8 modifiant le règlement de zonage numéro 293 a pour objet ayant pour objet de modifier des articles concernant les usages commerciaux et industriels en zone agricole et des dispositions relatives à un usage accessoire relié à

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

- l'habitation de type unifamilial en zone agricole, exercé dans l'habitation unifamiliale;
- Considérant que le règlement de zonage numéro 293 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la municipalité du village de Hemmingford doit être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (C. A-19.1), le projet de règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 293-8 modifiant le règlement de zonage numéro 293, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-159

9J-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 296-1 RELATIF AU RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS

- Considérant que le présent projet de Règlement numéro 296-1 modifiant le règlement des permis et certificats 296 a pour objet ayant pour objet de modifier la définition du mot Table champêtre dans la terminologie;
- Considérant que le règlement des permis et certificats numéro 296 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la municipalité du village de Hemmingford doit être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);
- Considérant qu'un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;
- Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (C. A-19.1), le projet de règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le projet de Règlement numéro 296-1 modifiant le règlement des permis et certificats 296, tel que rédigé.

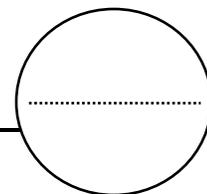
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-160

9K-ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 295-1 RELATIF AU RÈGLEMENT RELATIF AUX CONDITIONS D'ÉMISSION DES PERMIS DE CONSTRUCTION

- Considérant que le présent projet de Règlement numéro 295-1 modifiant le règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction 295 a pour objet ayant pour objet de modifier les conditions de délivrance du permis de construction;
- Considérant que le règlement des permis et certificats numéro 295 est en vigueur sur le territoire municipal depuis le 11 janvier 2017;
- Considérant que la municipalité du village de Hemmingford doit être en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15);

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

Considérant qu' un avis de motion a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2024;

Considérant que conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (C. A-19.1), le projet de règlement sera soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs du schéma de la MRC des Jardins-de-Napierville et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le projet de règlement numéro 295-1 modifiant le relatif au règlement relatif aux conditions d'émission des permis de construction 295, tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-161

10A DON AU CAMPING CANNE DE BOIS POUR L'ACCÈS GRATUIT AU SITE POUR LES CITOYENS DE HEMMINGFORD

Considérant que le camping Canne de bois fera des célébrations pour la Saint-Jean Batiste le 24 juin 2024 ;

Considérant que le camping demande à la municipalité du Village qu'en échange d'un don, l'accès au site sera offert gratuitement aux citoyens de Hemmingford;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers de faire un don de 500\$ au Camping Cannes de bois pour la tenue de l'évènement. Poste de la dépense : 02-702-90-990.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-162

10B – MANDATER ANNIE DUQUETTE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS ET CULTURE A DÉPOSÉ LA DEMANDE D'UN PERMIS ALCOOL AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que Résolution 2024-04-091 10C - Demande d'un permis annuel d'alcool pour le centre récréatif a été adoptée le 2 avril 2024;

Considérant qu' Annie Duquette, occupe le poste d'agente de développement loisirs et culture ;

Considérant que la municipalité doit mandater une personne pour demander le permis;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de mandater Annie Duquette, agente de développement loisirs et culture a déposé la demande d'un permis alcool au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-163

10E - MAISON DES JEUNES – LAVE-AUTO ET PROJECTIONS DE FILM EXTERIEUR

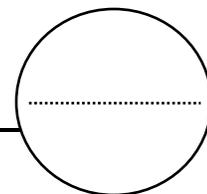
Considérant que Francesca Barron, coordinatrice de la Maison des Jeunes de la Frontière (MDJ) demande l'autorisation d'organiser des lave-auto une fois par semaine à partir du 6 juin au 22 août 2024 dans le stationnement municipal ;

Considérant que la MDJ aimera faire deux (2) projections de film extérieur dans le même stationnement;

Considérant que la projection de film finira au plus tard à 23:00.

Considérant que ces activités apportent une source de revenu pour cet organisme ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

En conséquence, et résolu unanimement par les conseillers que le groupe Maison des jeunes soit autorisé à organiser des lave-autos les jeudis et projection de deux films à l'extérieur comme levée de fonds, à l'exception lors d'un avis de réduction de consommation d'eau en raison de sécheresse.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2024-06-164

12A- NUMERIQUE.CA MODULE DE CREATION DE FORMULAIRES (VILLAGEDHEMMINGFORD.CA)

- Considérant que Numerique.ca a été engagé pour construire et maintenir le site web municipal avec résolution 2022-06-107 qui a été adapté le 7 juin 2022;
- Considérant que le contrat de Module de création de formulaires doit être renouvelé;
- Considérant que les frais pour le forfait annuel Module de création de formulaires est de 689.85\$ incluant les taxes;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers que la municipalité procède au paiement de la facture no. 29293 de Numerique.ca pour le forfait Module de création de formulaires de 689.85\$ incluant les taxes - poste 02-130-00-347.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-165

12B-DÉCOMPTE PROGRESSIF #4 DE LOCATION D'ANGELO INC. – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE L'AVENUE MARGARET

- Considérant qu' une partie des travaux de l'avenue Margaret est exécutée ;
- Considérant que la Municipalité a reçu le décompte progressif #4 de Location D'Angelo Inc. qui s'élève à 69 782.47 \$ taxes incluses ;
- Considérant que ce décompte a été vérifié par le surveillant de chantier Shellex et celui-ci recommande de payer la facture telle que présentée ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-De procéder au paiement du décompte #4 pour un montant de 69 782.47 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Location D'Angelo Inc.;

-Que ces travaux font partie de l'emprunt concerné par le règlement d'emprunt no. 329

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-166

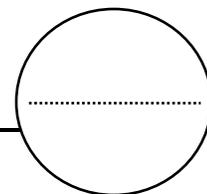
12C – MANDATER ANNIE DUQUETTE, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT LOISIRS ET CULTURE A DÉPOSÉ LA DEMANDE D'UN PERMIS DE LOTERIE CLASSE A AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

- Considérant qu' Annie Duquette, occupe le poste d'agente de développement loisirs et culture ;
- Considérant que la municipalité doit mandater une personne pour demander le permis;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers de mandater Annie Duquette, agente de développement loisirs et culture a déposé la demande d'un permis de loterie Classe A au nom de la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

2024-06-167

12D- DON À LA FOIRE D'HAVELOCK POUR LEUR 152^E ANNIVERSAIRE

Considérant que M. Keith McAdam, président de la foire d'Havelock, a fait parvenir une lettre au conseil municipal pour solliciter un don pour la 151^e édition de la foire d'Havelock qui a lieu en septembre 2024 ;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers d'octroyer un don de 100\$ à la foire d'Havelock pour leur 152^e anniversaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-168

12E- APPUI FINANCIER – ÉCOLE SAINT-ROMAIN

Attendu que le comité de l'école St-Romain de Hemmingford a organisé une levée de fond « souper cochon braisé » ;

Attendu que l'école Saint-Romain a sollicité un don de la part de la municipalité ;

Attendu que les fonds amassés lors de cet événement permettront d'aider à payer des activités et des sorties scolaires (de sport, loisirs et culture) ;

En conséquence, il est proposé et résolu unanimement par les conseillers qu'un montant de 200\$ soit accordé à l'école Saint-Romain de Hemmingford pour couvrir les frais d'activités complémentaires à l'éducation ainsi que les frais pour du matériel récréatif au bénéfice des étudiants, et de prendre les fonds à même le poste = tel que prévu au budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-169

12F - APPUI FINANCIER – ÉCOLE PRIMAIRE HEMMINGFORD

Attendu que le comité de l'école primaire Hemmingford organise des levées de fond et demande un appui financier afin de ramasser des fonds pour offrir des activités complémentaires permettant de soutenir les projets éducatifs et les programmes d'études;

En conséquence, il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers qu'un montant de 200\$ soit accordé à l'École primaire Hemmingford pour couvrir les frais d'activités complémentaires à l'éducation ainsi que les frais pour du matériel récréatif au bénéfice des étudiants, et de prendre les fonds à même le poste 03-410-00-010 tel que prévu au budget de 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

2024-06-170

13 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 4 JUIN 2024

Considérant que M. Michael Krohn, le Directeur général et Greffier-trésorier confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 4 juin 2024, soit dans le budget 2024, ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l'unanimité par les conseillers du Village de Hemmingford que les comptes payés du 7 mai au 4 juin 2024 soient acceptés au montant de 116 536,87\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 4 juin 2024 soient payés au montant de 126 450,13\$

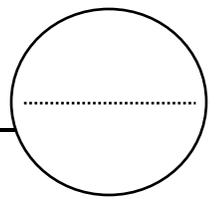
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-06-171

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 4 juin 2024

Il est proposé et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20:05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS

Drew Somerville, Maire
Maire.

Michael Krohn
Directeur général, greffier et trésorier-adjoint

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour
approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2024.
